



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN SERBIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

vivre
les
cultures



Bourses - Foire aux questions

Un master 2, qu'est-ce que c'est?

Le Master 2 est en fait la 5ème année d'études à l'université. En France, les études sont organisées selon le système 3+2 et le master dure deux années, mais il est généralement possible d'intégrer directement la deuxième année de master (master 2). Bien entendu, l'université décide de manière tout à fait autonome de l'admission des étudiants au niveau d'études correspondant.

Conseil : Les étudiants en Serbie obtiennent 240 crédits ECTS après leurs études universitaires de 4 ans, ce qui correspond aux crédits obtenus après la 1ère année de master en France. Il est important de bien expliquer l'organisation des études en Serbie aux représentants des programmes d'études en France.

Quel programme d'études, les étudiants peuvent-ils choisir?

Le programme de bourses du Gouvernement français en Serbie offre la possibilité aux étudiants de choisir librement leur programme d'études en France, compatible avec celui qu'ils ont suivi en Serbie. Ils doivent contacter la faculté et le programme qu'ils souhaitent suivre, afin que les professeurs compétents évaluent leur éligibilité par rapport à leurs études en Serbie et à leur projet professionnel.

Comment contacter la Faculté souhaitée en France?

Il s'agit d'une communication informelle avec les professeurs et de leur bonne volonté et disponibilité pour répondre à la demande des étudiants. La preuve d'un contact établi peut-être un simple mail, une lettre ou une attestation d'éligibilité au programme d'études. La décision d'admission définitive d'un étudiant à la faculté est prise ultérieurement, lors de la clôture du concours d'inscription. Les délais d'inscription aux facultés ne sont pas les mêmes dans toutes les universités et les étudiants doivent être vigilants et respecter les échéances.

Le plus facile pour les étudiants, surtout pour ceux qui postulent pour des bourses de doctorat en cotutelle, c'est quand il existe déjà une coopération entre les professeurs serbes et français dans le cadre de projets conjoints. Les professeurs en Serbie peuvent recommander leurs étudiants à leurs collègues français.

La majorité des étudiants effectue des recherches sur le site de Campus France Serbie : Srbija.campusfrance.org et trouve le programme d'études correspondant et contacte directement les professeurs en France.

Quels documents envoyer aux professeurs en France lors du 1^{er} contact?

Le mieux serait peut-être d'envoyer un CV, une lettre de motivation, la liste des notes obtenues, des recommandations de professeurs; c'est aux étudiants de décider.

Quel type de document correspond à la « description détaillée des études », demandée dans l'appel à candidatures ?

Le mieux serait de reprendre les éléments du site internet de la faculté en France : nom de l'établissement d'enseignement supérieur français délivrant le diplôme choisi, le titre exact et l'organisation de la formation, la durée et les frais de scolarité.

Comment obtenir de l'aide pendant le processus de candidature?

Les étudiants peuvent à tout moment contacter le Pôle universitaire et scientifique de l'Institut français et le bureau Campus France Serbie.

sandra.elezovic@institutfrancais.rs

vesna.adamovic@institutfrancais.rs

Existe-t-il d'autres possibilités de financement d'études en France, pour les étudiants qui n'obtiennent pas une bourse?

Les étudiants peuvent également postuler pour d'autres bourses offertes par les universités, les régions, etc. Des informations sur ces bourses sont publiées régulièrement sur notre compte instagram campusfranceserbie. Par ailleurs, les étudiants en France ont le droit de travailler 60 % du temps de travail officiel. Tous les étudiants en France peuvent bénéficier d'une aide au logement. Si les étudiants effectuent un stage pendant leurs études, ce stage est rémunéré et s'élève à 520 euros par mois.

Les étudiants peuvent, une fois en France, postuler également pour une bourse du Fonds des jeunes talents pour les études à l'étranger du Ministère de la jeunesse et des sports de la République de Serbie. Dans le cadre d'un accord entre l'Ambassade de France en Serbie, l'Institut français de Serbie et le Ministère de la jeunesse et des sports, des bourses du Gouvernement français peuvent être octroyées aux étudiants serbes bénéficiaires d'une bourse Dositeja pour poursuivre leurs études en France. La bourse prend en charge la couverture sociale de l'étudiant en France et lui octroie le statut de boursier du Gouvernement français offrant divers avantages (notamment l'aide au logement). Pour obtenir cette bourse complémentaire, l'étudiant serbe doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France ;
- être inscrit dans un cursus de sciences exactes, sciences de l'ingénieur, sciences du vivant, droit, sciences politiques, économie ou management;
- être inscrit dans une formation de niveau master ou doctorat.

Procédure : Les dossiers de candidature doivent être adressés directement au Ministère de la jeunesse et des sports de la République de Serbie en automne 2023.